

Le comité des bibliothèques et des arts créatifs : une longue histoire

Créé en 1919, le comité des bibliothèques fut l'un des premiers comités mis sur pied par la FCFDU récemment fondée. Au fil des ans, le comité fit la promotion de l'accès aux bibliothèques, envoya des livres aux membres des Forces armées canadiennes qui combattaient à l'étranger pendant la Seconde Guerre mondiale, contribua à établir le National Library Council et la Bibliothèque nationale, et présenta un rapport à la Commission royale Massey. En 1946, la première Subvention d'encouragement à la lecture, d'un montant de 350 \$, fut présentée à une bibliothèque de Brandon, au Manitoba. En 1955, le comité devient le Comité des bibliothèques et des arts créatifs, et à partir de ce moment, on incita tous les clubs de la FCFDU du pays à s'intéresser à leurs artistes locaux. Vint ensuite la création de la Médaille du jubilé d'or, en 1970, pour les compositeurs de moins de 30 ans, laquelle fut rebaptisée Prix de musique créative (1991) et présentée en collaboration avec la du Maurier Arts Ltd New Music Festival Canadian Composers Competition, qui a lieu tous les ans à Winnipeg, au Manitoba. En 1998, le Banff Music Centre prend en charge l'administration et la gestion de ce prix pour le compte de la FCFDU mais l'abandonne en 2013 en raison d'une augmentation des frais d'administration. Depuis 2013, deux prix distincts d'une valeur de 4 000 \$ ont été créés, chacun offert tous les deux ans, soit le Prix des arts créatifs et le Prix des bibliothèques. C'est la Fondation de la FCFDU qui finance les deux prix.

Le Comité des bibliothèques et des arts créatifs œuvre depuis longtemps à promouvoir l'accès aux bibliothèques sans tenir compte des contraintes géographiques, et à encourager le développement artistique local. Au cours des deux dernières années, notre comité a accompli bien des choses! Nous avons entièrement modifié le Prix des arts créatifs et à l'été 2015, nous l'avons présenté à une école de musique communautaire de Waterloo, dans la région de l'Ontario. En décembre 2015, nous avons terminé de remodeler le Prix des bibliothèques, pour lequel il est possible de présenter une demande depuis le 1^{er} janvier 2016. Un changement important s'applique aux deux prix : il n'y a plus aucune restriction régionale pour les candidats qui en font la demande. Les deux prix sont toujours offerts aux deux ans. Pour de plus amples renseignements au sujet de ces deux prix, consultez le site Web de la FCFDU.